



Le + syndical

PAYS DE LA LOIRE

Les valeurs de la CFE-CGC

Humanisme

- La raison d'être de la CFE-CGC est d'abord d'être un rempart de la foi en l'Homme et de son respect.
- Croire en l'Homme aujourd'hui, c'est pour nous prôner le retour à l'économie réelle **contre la société du "tout pour le fric"**.

Responsabilité

- La première de nos responsabilités syndicales consiste à affirmer la suprématie de la volonté sur les contraintes, c'est-à-dire revendiquer **le droit à une utopie responsable**.
- Tout comme nous réclamons que l'entreprise conjugue profitabilité et responsabilité sociale, nous réclamons pour l'encadrement un droit à la reconnaissance et au respect à la mesure de leur devoir de compétence

Liberté

- La liberté est la pierre angulaire de nos valeurs. Cette liberté, nous l'entendons au sens du respect de la libre entreprise, mais aussi et d'abord comme un refus de tout déterminisme, qu'il soit social, politique ou économique.

Professionalisme

- Exiger de la CFE-CGC compétence et rigueur est la référence d'un syndicalisme de professionnels au service de professionnels.
- La CFE-CGC est à l'image de ses adhérents : responsable et combative, elle sait anticiper et prendre des initiatives.

Éthique

- La CFE-CGC reconnaît pleinement la notion d'éthique
- La recherche du profit ne peut pas être le seul moteur d'une société.
- Pour bâtir cette éthique, la CFE-CGC vise à faire adopter par les entreprises une norme éthique du type "ISO 9000".

Hiérarchie

- Tout homme doit pouvoir mesurer et recevoir le prix de son effort. La CFE-CGC défend une juste hiérarchie des fonctions et des salaires.
- La CFE-CGC est attachée à la notion d'égalité des chances, l'accès à tous les niveaux de hiérarchie doit être ouvert à tous.

Combativité

- Notre combativité ne se limite pas à la critique stérile : tout refus de notre part se traduit en force de propositions.
- Notre combativité, c'est aussi savoir user à bon escient des rapports de force.
- L'adhésion constitue un engagement réciproque entre le syndicat et son adhérent
- L'implication du plus grand nombre est un gage d'efficacité.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi – Immeuble BELNA 2 – Chem. du Vigneau – 44800 St Herblain

☎ : 02 40 38 76 63 📱 : 06 34 46 36 15

🌐 <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/> ✉ cfe-cgc.p-loire@pole-emploi.fr



Le + syndical

PAYS DE LA LOIRE

Représentativité

- La CFE-CGC est un syndicat spécifique, dédié à la défense de tous les salariés.
- Si la représentativité de la CFE-CGC repose sur les résultats aux élections, elle dépend également du nombre de ses adhérents et de la qualité de ses militants.
- La représentativité réside aussi dans sa présence active partout où se construit la vie sociale, en France comme en Europe.

Pragmatisme

- Marquée dès l'origine par le refus de toute idéologie, la CFE-CGC condamne les dogmes. Elle est porteuse de solutions.
- Chacune de nos interventions a pour but d'obtenir une solution en cohérence avec l'ensemble de nos prises de position.

Indépendance

- Notre indépendance est constitutive de notre légitimité. Elle est aussi bien politique qu'économique et sociale.
- Notre indépendance est aujourd'hui pleinement reconnue, tant par les pouvoirs publics que par les instances patronales.

Gestion du temps d'activité

- Il nous appartient de défendre des retraites garanties pour tous et de faire en sorte que la RTT profite aussi aux cadres.
- Ces grandes questions recouvrent également des réalités quotidiennes dont il faut prendre toute la mesure :
 - stress,
 - droit à une vie familiale normale,
 - droit à une véritable formation continue,
 - nécessité et richesse du dialogue inter-générationnel.
- Gérer le temps d'activité c'est aussi permettre le rachat des points retraite validant les années d'études ou de formation.

Mobilité professionnelle

- La mobilité ne doit pas s'appliquer mécaniquement et à n'importe quel coût humain.
- La CFE-CGC entend veiller à faire respecter une distinction fondamentale entre la mobilité consentie et assumée par le salarié et la mobilité imposée à tout prix, voire la mobilité sanction.
- La mobilité doit faire l'objet d'un contrat passé entre l'entreprise et le salarié, respectant le choix de celui-ci et faisant de la mobilité un élément d'enrichissement de son parcours professionnel.

Formation

- La CFE-CGC considère que l'entreprise a le devoir de maintenir par la formation le niveau de compétences de ses salariés.
- Cette formation doit répondre aux nouvelles exigences afin d'assurer l'employabilité du salarié.
- La CFE-CGC s'engage aussi à veiller à la validation permanente des acquis.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi – Immeuble BELNA 2 – Chem. du Vigneau – 44800 St Herblain

☎ : 02 40 38 76 63 📱 : 06 34 46 36 15

🌐 <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/> ✉ cfecgc.p-loire@pole-emploi.fr